

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 09 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :
02 septembre 2022
Date d'affichage : 02 septembre 2022

Nombre de membres afférents
au Conseil : **19**
Nombre de membres
en exercice : **16**
Nombre de membres présents : **10**
Nombre de votants : **15**

**OBJET : Communication du
rapport d'observations
définitives de la Chambre
régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes sur la
gestion de la communauté
d'agglomération Arlysère et
des réponses apportées par le
Président de la CA Arlysère**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 09 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN (procuration à Monsieur Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT. Messieurs Frédéric BUENO (procuration à Madame Gilda STRAPPAZZON), Frédéric MOLINAS (procuration à Madame Armelle MOLINAS).

Monsieur Damien SANTON a été élu secrétaire de séance.

Vu le code des juridictions financières,

Vu le rapport de la chambre régionale des comptes,

Vu les observations du Président de la communauté d'agglomération Arlysère,

Madame le Maire expose que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Arlysère.

Le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération Arlysère au titre des exercices 2017 et suivants a été adressé par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes au Président de la CA Arlysère qui l'a présenté à son organe délibérant le 30 juin 2022.

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, la CRC a adressé ce document aux maires de toute les communes membres de la CA Arlysère le 05 juillet 2022.

Le rapport a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal de la commune de la Bâthie par courriel en date du 12 juillet 2022.

La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** d'une part, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la communauté d'agglomération Arlysère au cours des exercices 2017 et suivants et d'autre part, du débat portant sur le rapport et des réponses apportées par le Président de la CA Arlysère.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20220909-D12-09-09-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022